

ANNEXE 7

Principales modifications apportées aux règles du mouvement départemental 2014 des enseignants du premier degré du département du Doubs

Dispositions 2014	Dispositions 2015 Principales modifications
Déposer au moins 5 vœux géographiques en phase principale pour les personnels nommés à titre provisoire ou devant obligatoirement recevoir une affectation à la rentrée (ineats).	Déposer au moins 1 vœu géographique en phase principale pour les personnels nommés à titre provisoire ou devant obligatoirement recevoir une affectation à la rentrée (ineats). 5 sont recommandés.
Du fait de l'informatisation de la 1 ^{ère} phase d'ajustement, une deuxième saisie de vœux est prévue. 10 vœux géographiques sont obligatoires pour les personnels restés sans poste et les nouveaux ineats.	La 1 ^{ère} phase d'ajustement ne sera pas informatisée, aucune saisie de vœux supplémentaire ne sera effectuée, les vœux de la phase principale étant réutilisés en parallèle avec la fiche d'informations complémentaires.
	Zone géographique de Montbéliard Est : retrait des communes de Grand Charmont et Sochaux qui passent en éducation prioritaire (REP), d'où création de nouvelles zones : <ul style="list-style-type: none">• Commune de Grand Charmont qui comporte 2 secteurs :<ul style="list-style-type: none">- Grand Charmont agglomération- Grand Charmont éducation prioritaire• Commune de Sochaux éducation prioritaire